



Le présent document a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la S.A.S. ONATI (ci-après ONATI) fournit des services de radiotéléphonie publique numérique au titulaire d'une offre de la Gamme VINI TRAVEL CARD. Les relations entre les parties sont régies par les présentes Conditions Générales d'Utilisation et les éventuelles Conditions Particulières rattachées à des offres spécifiques, avec lesquels elles forment un tout indivisible. Les Conditions Générales et particulières disponibles en ligne depuis le site internet www.vini.pf prévalent sur les documents imprimés. VINI TRAVEL CARD est une marque déposée par VINI, son utilisation par un tiers sans autorisation préalable écrite est interdite sous peine de poursuites judiciaires et sans préjudice des dommages et intérêts dus le cas échéant. Les présentes Conditions Générales font application des lois et règlements en vigueur en Polynésie française notamment du cahier des charges d'ONATI autorisant l'exploitation d'un service de téléphonie mobile. Les relations entre le titulaire et ONATI, au titre du Service VINI TRAVEL CARD, sont contractuellement indépendantes du terminal pouvant accueillir la carte SIM VINI TRAVEL CARD remise au titulaire. VINI est une marque enregistrée et déposée par ONATI.

Article 1 : DEFINITIONS

Date d'activation : désigne la date à laquelle le Service correspondant à l'offre souscrite est fourni au Titulaire.

Espace Client : désigne l'espace en ligne donnant au Titulaire un accès simple et sécurisé à son compte et lui permettant de gérer son Service en ligne.

Fiche de renseignements : désigne le document rempli et signé par le Titulaire préalablement à l'activation du Service.

Gamme : désigne l'ensemble des offres de radiotéléphonie prépayée utilisant le réseau VINI et nécessitant l'utilisation d'une Carte SIM VINI TRAVEL CARD.

Recharge : désigne la carte à gratter contenant quatorze (14) chiffres à composer sur son téléphone portable et permettant de donner du crédit à son compte.

Réseau VINI : désigne l'aire de couverture du système de radiotéléphonie numérique de VINI. Des précisions concernant le Réseau VINI sont mises à la disposition du Titulaire par VINI dans les Boutiques VINI et sur le site internet www.vini.pf.

Service : désigne le service permettant d'accéder au Réseau de VINI pour se connecter à internet, émettre et recevoir des appels et des SMS. Ces communications peuvent être émises à l'international et en Polynésie. L'ensemble des services disponibles sont définis dans la Grille Tarifaire VINI et consultable sur le site www.vini.pf.

Titulaire : désigne la personne majeure ayant souscrit à l'une des offres de la Gamme et titulaire de la ligne associée.

VINI TRAVEL CARD : désigne la carte SIM (Subscriber Identification Module) prépayée qui permet au Titulaire d'accéder au Service et à ONATI d'identifier le Titulaire de la ligne. Elle est associée à un numéro d'appel attribué automatiquement.

Article 2 : DESCRIPTION DE L'OFFRE

La Gamme VINI TRAVEL CARD se compose d'offres comprenant un Crédit principal DATA et un Crédit offert multi-usages. Le titulaire peut communiquer au-delà des crédits de communications alloués en

rechargeant son compte. Il dispose d'un Crédit rechargement dès lors que celui-ci est alimenté par un rechargement (cf. art. 3.2) Dans le cadre des conditions visées à l'article 3.2 des présentes Conditions Générales.

2.1 – Le crédit principal

Le crédit principal est un quota de communications DATA attribué automatiquement au Titulaire à l'activation du compte. Lorsque le quota de communications DATA est épuisé, le Titulaire ne peut plus se connecter au Réseau VINI.

2.2 – Le crédit offert

Le crédit offert permet dans la zone de couverture du Réseau VINI d'émettre et de recevoir des communications téléphoniques. Son décrétement du crédit offert, tous les appels vocaux et tous types de SMS en Polynésie française. En cas d'épuisement du crédit offert, le crédit se bloque (à l'exception des numéros d'appel d'urgence), mais reste actif en réception d'appels.

2.3. – Le crédit recharge

Le crédit recharge est un volume de communications multi-usages (internet, appels, SMS) compris dans les Recharges VINI que le Titulaire peut acheter à tout moment aux conditions décrites dans la Grille Tarifaire consultable sur le site internet www.vini.pf, conformément aux dispositions des accords d'itinérances conclus par ONATI.

Article 2 : PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres qui composent la Gamme sont matériellement et contractuellement indépendantes du terminal conçu pour accueillir la VINI TRAVEL CARD remise au Titulaire. Le Titulaire peut se connecter à internet et émettre et recevoir des appels locaux et internationaux dans la zone de couverture du Réseau VINI, sous réserve de disposer d'un équipement compatible. Ces communications sont possibles dans les limites :

- du montant de crédit de communications prépayées affecté au compte rechargeable du Titulaire ;
- de la période de validité (cf. art. 3.4) associé au numéro d'appel ;
- de la période de validité (cf. art. 3.4) associé au crédit de communications prépayées.

Les offres qui composent la Gamme permettent l'émission de communication (internet, appels, SMS) sous réserve de leur prépaiement complet (à l'exception des appels d'urgence qui sont gratuits et accessibles même lorsque le crédit est épuisé) et conformément aux stipulations ci-après :

- il appartient au Titulaire de veiller à ce que son compte soit suffisamment crédité afin de ne pas s'exposer à une interruption d'appel ou de connexion internet en cours liée à l'épuisement de ses différents crédits;
- Le Titulaire a la faculté de connaître à tout moment le solde de son compte rechargeable en envoyant un SMS au numéro court indiqué à cet effet dans le guide d'utilisation.

Conformément à une demande ministérielle, le Titulaire s'engage à communiquer son identité au moment de l'achat de sa VINI TRAVEL CARD, en présentant l'original et/ou une copie de sa pièce d'identité valide, et en remplissant le formulaire de renseignement dûment signé. Si ces formalités n'ont pas été effectuées au moment de l'achat de sa VINI TRAVEL CARD, le Titulaire s'engage à envoyer par tout moyen une copie recto verso de sa pièce

d'identité et le formulaire de renseignement dûment complété et signé dans les dix (10) jours à compter de l'activation de sa ligne. A défaut, le Service sera suspendu sous dix (10) jours. En cas de perte, vol, incompatibilité ou dysfonctionnement, et sous réserve de la vérification de l'identité de son Titulaire, ce dernier pourra demander le remplacement de la VINI TRAVEL CARD au tarif figurant dans la Grille Tarifaire.

Article 3 : UTILISATION DU SERVICE

3.1 – Achat

La VINI TRAVEL CARD est associée à un compte rechargeable de communications prépayées. Elle est vendue avec un crédit principal en DATA et un crédit offert multi-usage. Le crédit principal et le crédit offert doivent être utilisés dans la limite de trente (30) jours à compter de l'activation du Service, sous peine de perdre le montant de crédit non utilisé. L'activation du Service s'effectuera automatiquement lors de l'émission par le Titulaire, de sa première communication ou connexion internet. Le Service est également associé à un numéro d'appel, divulgué au titulaire lors de son activation par le biais d'un message SMS.

3.2 – Rechargement

Le Titulaire peut créditer le compte prépayé associé à sa VINI TRAVEL CARD à tout moment durant la période active de ce compte. Il peut à cet effet :

- utiliser une ou plusieurs Recharges en se conformant aux instructions contenues dans le guide édité par VINI à l'attention des utilisateurs du Service VINI TRAVEL CARD ;
- utiliser sa carte bancaire en s'identifiant sur le site www.vini.pf, après inscription préalable via l'Espace Client et ce conformément aux Conditions Spécifiques d'utilisation du service de Rechargement en ligne ;
- se présenter dans un point de vente VINI disposant des équipements permettant le rechargement à distance de sa VINI TRAVEL CARD.

Le solde du crédit rechargement du compte prépayé est alors augmenté de la valeur du crédit de communication prépayé associé à la carte de rechargement VINI.

Il est précisé qu'une Recharge est valable trois (03) ans conformément à la date d'expiration figurant à son dos. Au-delà de ce délai, elle ne pourra plus être utilisée par le client.

3.3 – Crédit Bonus rechargement

Un crédit bonus rechargement peut être offert lors des rechargements de crédit. Le nombre de minutes, de SMS ou le volume de données (Mo) en bonus peuvent varier en fonction de l'offre ou de conditions spécifiques à une opération commerciale éventuelle. Les appels, SMS ainsi que le volume de Data en Bonus rechargement sont valables uniquement en Polynésie française. Lors d'un rechargement, la part restante du Bonus rechargement sera automatiquement reporté. S'il n'est pas entièrement consommé, le bonus n'est pas reporté une seconde fois. Il est alors définitivement perdu.

3.4 – Validité du compte VINI TRAVEL CARD

i. Validité de la VINI TRAVEL CARD

La VINI TRAVEL CARD est valable 90 jours à compter de la première communication (internet, appel,

SMS). A l'expiration de ce délai, la carte sera désactivée automatiquement.

ii. **Validité du crédit de la VINI TRAVEL CARD**

Le crédit initial (principal & bonus) est valable 30 jours à compter de la première communication (internet, appel, SMS). A l'expiration de ce délai, le crédit initial sera définitivement perdu. Pendant cette période le client reste joignable et il peut recharger à tout moment pour obtenir un crédit supplémentaire.

iii. **Validité du crédit de recharge**

Au premier rechargement, le client dispose d'un nouveau crédit multi-usage. A chaque rechargement de la carte, la durée de validité du crédit de communication ainsi obtenu est prolongée en fonction de la durée liée à la recharge, de 15 à 30 jours.

3.5 – Blocage de la VINI TRAVEL CARD

Au bout de trois (3) entrées erronées du code PIN (*Personal Identification Number*), la VINI TRAVEL CARD se bloque provisoirement et demande d'entrer le code PUK (*Personal Unlocking Key*) qui lui est associé. Au bout de dix (10) entrées erronées de code PUK, la carte SIM VINI TRAVEL CARD se bloque définitivement. Ces codes (PIN et PUK) sont remis avec le kit de connexion. Il est rappelé au Titulaire qu'il est la seule personne à posséder ces codes et qu'il est responsable de leur utilisation. En cas de perte ou de vol de ces derniers, il sera seul responsable du blocage de sa VINI TRAVEL CARD.

3.6 – Perte ou vol

En cas de perte ou de vol de votre terminal, vous pouvez le faire bloquer en communiquant à VINI son numéro de série à quinze (15) chiffre (n° IMEI – *International Mobile Equipment Identity*) et en fournissant une copie du procès-verbal de perte ou de vol établi par les services de police. Pour connaître et noter dès maintenant votre n° IMEI tapez : *#06#. Le numéro à quinze (15) chiffres apparaît sur l'écran de votre terminal. Vous pouvez également le retrouver au dos du mobile, sous la batterie.

Article 4 : TARIFS DES SERVICES

Les tarifs du Service et les frais éventuellement associés ainsi que leurs modalités d'application font l'objet d'une Grille Tarifaire établie et mise à jour par VINI à l'intention de ses clients et consultable sur le site www.vini.pf. Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer.

Article 5 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le Titulaire et l'utilisateur s'il est différent, s'engage à :

- Présenter au vendeur qui en gardera une copie, une pièce d'identité valide et non altérée, lors de l'achat de la VINI TRAVEL CARD ;
- Remplir la Fiche de renseignement dûment signée ;
- Utiliser un terminal de radiotéléphonie agréé mis sur le marché conformément à la réglementation en vigueur et permettant de recevoir une VINI TRAVEL CARD ;
- Utiliser le réseau VINI conformément aux lois et règlements en vigueur en Polynésie française et aux prescriptions de VINI ;
- Ne pas céder sa VINI TRAVEL CARD et son numéro d'appel à une tierce personne sous peine d'engager sa responsabilité ;
- Ne pas utiliser la VINI TRAVEL CARD pour proposer une offre commerciale à un tiers, plus largement le titulaire s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau VINI qui est mis à sa disposition, notamment en permettant

à des tiers d'accéder au réseau VINI moyennant une contrepartie notamment financière.

Tout usage frauduleux ou contraire aux présentes conditions de la VINI TRAVEL CARD engage la responsabilité personnelle du Titulaire. Le Titulaire identifié est seul responsable de l'exécution de l'ensemble des obligations souscrites au titre du présent contrat et plus particulièrement de l'utilisation et de la conservation de la VINI TRAVEL CARD, dont il s'interdit toute duplication.

Article 6 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

6.1 – ONATi et ses distributeurs agréés s'engagent à délivrer une VINI TRAVEL CARD, ainsi que le code PIN et le numéro d'appel qui lui sont associés. L'accès aux services de base et aux options choisis sera effectif à compter de la réception :

- de la Fiche de renseignement dûment complétée et signée par le Titulaire ;
- des pièces justificatives fournies par le Titulaire.

6.2 – ONATi est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche du Service VINI TRAVEL CARD et prend toutes les dispositions communément adoptées par les professionnels en la matière pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services proposés. Sa responsabilité ne sera pas engagée :

- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation ;
- en raison de perturbations causées par des travaux d'entretien, de renforcement, de réaménagement ou d'extension des installations de son réseau.

6.3 – ONATi s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires, dans l'état des techniques existantes, en vue d'assurer la sécurisation des accès au réseau et de prévenir les accès frauduleux au réseau.

6.4 – Le Service peut être perturbé, ce que le titulaire accepte lors de l'achat de la VINI TRAVEL CARD. En conséquence, ONATi ne peut être tenu responsable :

- des aléas de propagation des ondes électromagnétiques ;
- de la cessation de la licence d'exploitation du Service sur décision de l'autorité publique ;
- de la modification du numéro d'appel, suite à des contraintes techniques ;
- de l'installation et du fonctionnement des terminaux utilisés par le Titulaire et non fournis par ONATi ;
- En cas de force majeure au sens de la jurisprudence ;
- de l'absence de couverture par le Réseau VINI de certaines zones géographiques.

6.5 – ONATi ne peut être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation, par le Titulaire ou ses correspondants, du Service ou des services additionnels pour lesquels il a opté, ou en cas de mauvaise utilisation de la VINI TRAVEL CARD.

6.6 – VINI ne saurait, en aucun cas, être tenue de réparer d'éventuels dommages ou préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, subis dans le cadre de l'utilisation du service de base radiotéléphonie publique telles que, par exemple, des pertes de clientèle, de chiffre d'affaires et plus généralement toutes autres pertes ou dommages, quelle qu'en soit la nature, ne pourra donner lieu à aucune compensation, notamment financière, de la part d'ONATi.

6.7 – De même, ONATi ne pourra être tenue pour responsable vis-à-vis du Titulaire, des conséquences que pourraient avoir le vol et/ou la perte de sa VINI TRAVEL CARD ou de ses Recharges.

6.8 – ONATi n'a aucune obligation de fournir au titulaire de la VINI TRAVEL CARD le détail des communications passées.

6.9 – ONATi ne pourra être tenue pour responsable de blocage de la VINI TRAVEL CARD suite à l'entrée par l'utilisateur de codes PIN puis de codes PUK erronés ou de dix-huit (18) tentatives de rechargements erronées.

Article 7 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

7.1. Lois applicables

ONATi prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des données à caractère personnel (ci-après « DCP ») en sa possession concernant le Titulaire et les traite dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de toute réglementation en vigueur sur la protection des DCP (ci-après la « Réglementation »).

7.2. Finalités

Le traitement des DCP a pour finalités : l'identification et l'authentification du Titulaire, la gestion des commandes et l'information du Titulaire, la prévention des impayés et la lutte contre la fraude, la gestion du service après-vente, la gestion des droits et des demandes d'exercice des droits des personnes, le développement de produits et services Vini, la réalisation d'études statistiques d'analyses et de mesures d'audience, l'enrichissement et la valorisation de la base clients, la communication avec le Titulaire à propos des offres et services de ONATi (par e-mail, messages instantanés, SMS et via des services de messagerie en ligne) et dans le cadre de l'assistance technique (le cas échéant, après recueil du consentement préalable du Titulaire conformément à la Réglementation). La fourniture de certaines DCP par le Titulaire conditionne la conclusion et, dans certains cas, l'exécution du contrat par ONATi.

7.3. Durées de conservation

Les DCP sont conservées pour la durée des traitements spécifiques auxquels le Titulaire a consenti et/ou pour les durées légales de conservation.

7.4. Destinataires

Les DCP pourront être traitées par le personnel habilité d'ONATi et de ses filiales, des sous-traitants, partenaires ou prestataires d'ONATi. Le recours à ces prestataires est nécessaire à la bonne exécution du Service.

7.5. Prospection

ONATi pourra utiliser les DCP pour des actions de prospection relative à des produits ou services analogues par téléphone, SMS, email ou par courrier postal. ONATi se réserve également le droit d'utiliser les DCP dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers, par email, SMS, courrier postal ou téléphone, avec le consentement du Titulaire. Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le Titulaire aura la possibilité de s'opposer à tout moment à l'utilisation des DCP de manière simple et sans frais.

7.6. Enregistrement des appels

Le Titulaire est informé que ses conversations avec le Service Client Vini sont susceptibles d'être enregistrées ou écoutées par ONATi à des fins probatoires et de détection des fraudes et/ou d'être étudiées afin d'améliorer la qualité du service. Ces conversations sont conservées pour une durée de six (6) mois maximum à compter de leur enregistrement sauf réglementation imposant une durée de conservation supérieure.

7.7. Droits des personnes

À tout moment, le Client peut demander l'accès aux DCP le concernant, recueillies dans le cadre des finalités détaillées ci-dessus, la rectification ou l'effacement de celles-ci (dans la mesure où cela n'empêche pas la bonne exécution du contrat ou le respect des obligations légales d'ONATi) et la limitation d'un ou plusieurs traitements particuliers le concernant, dans les conditions prévues par la Réglementation. Le Client dispose également du droit de s'opposer à un traitement de ses DCP et du droit à leur portabilité, dans les conditions fixées par la Réglementation.